

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Remise de galons à 357 Sapeurs-Pompiers Volontaires

**Saint-Denis, le 21 février 2017** - Nassimah DINDAR, Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de La Réunion, annonce la promotion de 357 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) aux grades d'Adjudant (1), de Sergents (50) et de Caporaux (306). C'est lors de plusieurs cérémonies organisées dans les centres d'incendie et de secours aux 4 coins du département que seront remis officiellement ces galons, en présence des membres du conseil d'administration du SDIS 974, du Colonel Jean Marc LOUBRY, Directeur départemental, des cadres de l'établissement, des chefs de centres et des familles.

#### **SPV : un engagement citoyen au service des citoyens**

Ces 34 femmes et ces 323 hommes consacrent, depuis de nombreuses années, une partie de leur temps libre, à la protection et à la préservation de leur île, de ses biens et de sa population en tant que sapeur-pompier volontaire, ils sont en majorité, des actifs qui exercent un métier dans le secteur public (éducation nationale, ministère de l'intérieur ou de la défense, communes, centres hospitaliers,...) ou dans le secteur privé (bâtiment, médical, transport, sécurité,..)

A l'image des Sapeurs-Pompiers Professionnels, les Volontaires sont au cœur du dispositif des secours et d'assistance aux victimes, de lutte contre les incendies, d'intervention pour les accidents de toute nature. Ils sont de manière plus générale, acteur de la sécurité civile et de la gestion des crises.

« Les Sapeurs-Pompiers Volontaires comme Professionnels, ont un rôle indispensable dans la mise en œuvre des secours du département aux côtés des autres acteurs et s'inscrivent dans la vie quotidienne des Réunionnais » précise Nassimah DINDAR.

#### **Comment devient-on Adjudant, Sergent ou Caporal de SPV ?**

**-Pour les Adjudants** : il faut avoir une ancienneté en qualité de Sergent d'au moins de 6 ans et être titulaire de la formation de Chef d'Agrès tout engin.

**-Pour les Sergents** : il faut avoir une ancienneté de 3 ans au grade de Caporal et la validation de la formation de Chef d'Agrès 1 équipe.

**-Pour les Caporaux** : il faut avoir 3 ans d'ancienneté en tant que Sapeur et être titulaire de la formation initiale de volontaire. Les Caporaux assurent la fonction de Chef d'équipe.

A noter, également la **promotion exceptionnelle de 8 caporaux-chefs** promus aux grades de Sergents et dont l'ancienneté dans l'activité de SPV va de 15 à 31 ans.

« Ces cérémonies délocalisées de remise de galons s'inscrivent dans la droite ligne d'une politique de développement du volontariat voulue des membres du conseil d'administration et initiée en 2014. Elles veulent être le signe fort de la reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et la valorisation de leur carrière au sein de notre établissement » ajoute la Présidente du conseil d'administration.

### **Adjudants, Caporaux, Sergents : quelles sont leurs missions ?**

**-Adjudants** : En tant que Chef d'agrès 2 équipes, ils ont pour mission d'intervenir, de diriger et de coordonner l'action de leurs équipes lors des opérations de secours.

**-Sergents** : en tant que Chefs d'agrès d'1 équipe de sapeurs-pompiers, ils ont pour mission d'intervenir, de diriger et de coordonner l'action de celle-ci lors des opérations de secours.

**-Caporaux** : en tant que Chefs d'équipe de sapeurs-pompiers (2), ils ont pour mission d'intervenir, de diriger et de coordonner l'action de leur équipe lors des opérations de secours, sous l'autorité d'un Chef d'agrès.

### **Une formation rigoureuse à la fois théorique et pratique**

**-Les nouveaux Sergents** ont suivi et validé au préalable la formation de Chef d'Agrès d'une durée totale de 88 heures. Celle-ci est décomposée en 8 heures de rappel de la formation de chef d'équipe, 7 heures du module « cadre d'intervention » (règlementation, relations extérieures et partenaires) et 7 heures de management opérationnelle (commandement, sécurité, secours à personnes, débriefing).

**-Les nouveaux Caporaux** eux devront suivre une formation de 57 heures : 8 heures de théorie (révision de la formation d'équipier) et 49 heures du module de base de gestion opérationnelle (14 heures) et commandement (35 heures : rôle, responsabilités et positionnement dans la hiérarchie opérationnelle, diriger une équipe en opération ; adopter une attitude responsable vis-à-vis de son équipe et s'adapter à toute situation).

« Au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels, les volontaires ont accès à un système de formation continue tout au long de leur engagement qui leur permet d'être aguerris aux meilleurs techniques d'interventions » précise le Colonel Jean-Marc LOUBRY.

### **Chiffres clés**

-2082, c'est le nombre total de sapeurs-pompiers recensés au SDIS de La Réunion en 2016 dont 1192 (soit 57%) de sapeurs-pompiers volontaires

-l'activité opérationnelle du SDIS de La Réunion a représenté plus de 45 000 interventions en 2016, soit une moyenne d'une action de secours toutes les 11 minutes

- Environ 350 000 « appels d'urgence 18 » réceptionnés à l'année, soit en moyenne un appel traité toutes les 2 minutes.

### **Récapitulatif des dates des cérémonies de remise de galons :**

**-Le 21 février au Centre d'Incendie et de Secours de Sainte-Marie** pour les agents issus des centres de secours de Ste-Suzanne, Ste Marie et du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)

**-Le 24 février au Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Denis** pour les agents issus des centres de secours de La Montagne et St-Denis

- Le 1<sup>er</sup> mars au Centre d'Incendie et de Secours du Port** pour les agents issus des centres de secours de La Possession, du Port et de Saint Paul
- Le 6 mars au Centre d'Incendie et de Secours de Trois-Bassins** pour les agents issus des centres de secours de Saint-Leu, du Bernica, de La Saline et de Trois Bassins
- Le 8 mars au Centre d'Incendie et de Secours de Salazie** pour les agents issus des centres de secours de Salazie, Saint-André et Bras Panons
- Le 15 mars au Centre d'Incendie et de Secours de la Plaine des Palmistes** pour les agents issus des centres de secours de Sainte-Rose, Saint-Benoît et de la Plaine des Palmistes
- Le 27 mars au Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Joseph** pour les agents issus des centres de secours de Saint-Joseph, la Petite-Ile, Saint-Philippe, Saint-Pierre, Le Tampon, La Plaine-des-Cafres, Saint-Louis, l'Entre-Deux, l'Etang-Salé et les Avirons.

**Contact presse**

**Norman INGAR**

0692 75 88 75

[norman.ingar@sdis974.re](mailto:norman.ingar@sdis974.re)